

Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20200723-CC_20_059-DE

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 70

Nombre de Procurations : 11

Nombre de Votants : 81

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Yves PYS, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Guy VADROT, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants : Mme Marie-Claire BELORGEY (Suppléante de MOLINOT),
M. David MAGNIEN (Suppléant de PULIGN-MONTRACHET),

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Carole BERNHARD,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Carole CHATEAU à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Anne GEHIN à M. Thibaut GLOAGUEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
M. Éric MONNOT à Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION
M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Gérard NAIRAT à M. Sébastien LAURENT,
M. Serge GRAPPIN à Christian GHISLAIN,
M. Sylvain JACOB à M. Pascal HUGUENIN,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Marie-France BRAVARD, Sihème REZIGUE, Jean-Noël MORY, Richard BENINGER, Didier SAINT-EVE, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jacqueline METAIS.

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

**VALORISATION DES MOYENS ACCORDES AUX ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES
ET ORGANISMES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2019**

M. Alain SUGUENOT, rapporteur, rappelle que les Associations dont le siège est fixé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, bénéficient tout au long de l'année du soutien de l'EPCI, prenant différentes formes (mise à disposition d'installations, de matériels, etc.).

Ces différents avantages ont fait l'objet d'une valorisation concernant l'occupation des équipements sportifs communautaires.

Le document annexé à la présente délibération récapitule l'ensemble de ce type d'aides accordées en 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2017-779 du 5 mai 2017, ce document sera accessible au public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- **DONNE ACTE** au Président de la communication des informations concernant les interventions de la Communauté d'Agglomération au profit du monde associatif.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Jean-François PONS

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200006682-20200723-CC_20_059-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud ANNÉE 2019		
Associations	Avantages en nature	Sites
AIKIDO	6 274,13 €	Complexe J. Desangle BEAUNE Forum des Sports BEAUNE
AMICALE MURISALTIENNE	978,50 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
ARCHERS DU PAYS BEAUNOIS	2 025,00 €	Forum des Sports BEAUNE
AS BEAUNE	611,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
BADMINTON BEAUNOIS	5 375,76 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
BASKET CLUB BLIGNY LES BEAUNE	705,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
BASKET OLYMPIQUE BEAUNOIS	31 895,00 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
BEAUNE ATHLETISME 21	6 679,50 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
BEAUNE HANDBALL	59 948,25 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe St Nicolas MEURSAULT
BEAUNE KARATE CLUB	17 334,13 €	Forum des Sports BEAUNE
BEAUNE TRIATHLON	1 955,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
BOXING CLUB BEAUNOIS	12 315,00 €	Forum des Sports BEAUNE
CERCLE D'ESCRIME BEAUNOIS	5 879,88 €	Forum des Sports BEAUNE
CERCLE DES LUTTEURS BEAUNOIS	7 957,25 €	Complexe Michel Bon BEAUNE

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud**

ANNÉE 2019

Associations	Avantages en nature	Sites
CS BEAUNE RUGBY	11 548,75 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Stade Guigone de Salins
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE	3 450,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
ECOLE DE JUDO BEAUNOISE	13 738,63 €	Forum des Sports BEAUNE
GYMNASTIQUE DOUCE ENERGETIQUE CONSCIENTE	918,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 397,25 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
HBC MEURSAULT	33 432,75 €	Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe St Nicolas MEURSAULT
HISSE ET HAUT	27 410,00 €	Forum des Sports BEAUNE
LA BEAUNOISE GYMNASTIQUE	23 919,25 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
LA BOURGUIGNONNE MEURSAULT	26 105,88 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
LA SAINT NICOLAS GYMNASTIQUE	23 968,13 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
LES CENT POTES	439,50 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
LES CHEERLEADERS	1 215,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
LES HOPLITES	5 134,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE Stade Guigone de Salins
LES JEUNES SPORTIFS BEAUNOIS	1 445,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE

Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud ANNÉE 2019		
Associations	Avantages en nature	Sites
MEURSAULT ARCHERS CLUB	17 166,88 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
MOUSQUET SPORTIF BEAUNOIS	2 823,12 €	Forum des Sports BEAUNE
OK ROLLER	10 058,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
QUESTION D'EQUILIBRE	12 836,25 €	Forum des Sports BEAUNE
QWAN KI DO	4 091,26 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
RETRAITE SPORTIVE BEAUNOISE	918,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
TENNIS CLUB MURISALTIEN	42 000,63 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
TWIRLING SPORT BEAUNOIS	6 976,50 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
UNSS LYCEES	8 157,00 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Stade Guigone de Salins
UNSS COLLEGES	11 328,50 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
US MEURSAULT	35 832,13 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
VOLLEY BEAUNE	10 492,75 €	Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
SOUS TOTAL 1 ASSOCIATIONS	496 736,56 €	

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud****ANNÉE 2019**

ECOLES	5 158,00 €	
FORCES DE SECURITE	837,00 €	
MANIFESTATIONS	30 098,65 €	
SOUS TOTAL 2	36 093,65 €	

TOTAL GENERAL	532 830,21 €	
----------------------	---------------------	--

**AVANTAGES ACCORDES AUX ASSOCIATIONS SUITE A UNE DEROGATION A LA DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

ANNEE 2019

Date délibération Bureau	NOM DU DEMANDEUR	DATE MANIFESTATION	OBJET LIEU	Coût total location	Forfait charges payé	Avantages consentis par dérogation
07/03/2019	HARMONIE DE MEURSAULT	du samedi 13 au dimanche 14 avril	Concert Centre Sportif Saint-Nicolas de Meursault	845,00 €	260,00 €	585,00 €
19/09/2019	OTI AGENCE MEURSAULT	du jeudi 5 au lundi 9 décembre	Exposition de modélisme ferroviaire Centre Sportif Saint-Nicolas de Meursault	3 475,00 €	595,00 €	2 880,00 €
TOTAL des avantages consentis par dérogation						3 465,00 €